



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 57846

Texte de la question

M. André Aschieri rapporte à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité les inquiétudes des élus des zones rurales les moins peuplées. En l'absence de répartition d'implantation des jeunes médecins ou de cartographie médicale de la France, certaines zones risquent à très court terme d'être privées de médecins, isolant une population souvent vieillissante. Le récent rapport Polton propose un certain nombre de solutions. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur ces propositions.

Texte de la réponse

Le rapport Polton du centre de recherche d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES) a présenté l'analyse des différents éléments susceptibles d'intervenir dans l'évolution de la démographie médicale, compte tenu de la baisse de la démographie médicale, qui devrait s'accélérer à partir de 2007/2008. Avant même la publication de ce rapport, des mesures ont été prises sur le *numerus clausus* de l'examen de fin de première année des études médicales qui, après avoir été fixé à 3 700 pour l'année universitaire 1998/1999, a été porté à 3 850 pour l'année universitaire 1999/2000 et à 4 100 pour l'année universitaire 2000/2001. De plus, en ce qui concerne l'internat, trois nouvelles filières ont été créées, la gynécologie obstétrique et médicale, l'anesthésie et la pédiatrie. Mais il ne peut s'agir de la seule réponse à la situation de baisse démographique du corps médical tant au niveau national que départemental. C'est pourquoi la ministre de l'emploi et de la solidarité a demandé à ses services, dans le cadre d'un groupe de travail ministériel consacré à l'avenir de la démographie médicale, de proposer des solutions permettant de faire face à cette évolution afin d'atténuer les inégalités départementales d'accès aux soins. La préservation de la qualité du service rendu est en effet une priorité du Gouvernement. Les conclusions de ce groupe seront remises à la ministre prochainement et serviront de base à une concertation large menée avec l'ensemble des professionnels de santé sur les solutions à mettre en oeuvre au cours des prochaines années, en particulier pour adapter les flux de praticiens formés aux besoins de la population et pour réduire les disparités régionales constatées au niveau de l'offre.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57846

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 902

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3119